



1ERE SESSION ORDINAIRE POUR 2018
PRIMA SESSIONE URDINARIA DI U 2018

REUNION DES 28 ET 29 MARS
RIUNIONE DI I 28 E 29 DI MARZU

2018/O1/003

*Question déposée par Mme Catherine TOGNETTI-TURCHINI
Au nom du groupe "ANDÀ PER DUMANE"*

OBJET : Suivi des dossiers engagés par les anciennes collectivités

Monsieur le Président de l'Exécutif,

Ma question porte sur le suivi des dossiers engagés par les anciennes collectivités.

En effet, des entreprises, des associations et des communes m'ont sollicitée.

Elles m'ont fait part de leurs difficultés liées au non-paiement de prestations dans le cadre de marchés passés avant la mise en place de la Collectivité unique ou de leurs inquiétudes concernant le non versement de subventions votées.

Nous savons que la mise en place de la Collectivité de Corse est un énorme chantier.

Cependant vous savez comme moi que le titulaire d'un marché public peut demander le paiement de ses prestations lorsqu'elles ont été réalisées et dès que le donneur d'ordre a constaté qu'elles sont conformes au contrat signé.

Il a de plus le droit à une avance dans certaines conditions, ainsi qu'à des acomptes dans la mesure où ils correspondent à la valeur des prestations déjà réalisées.

Vous savez enfin qu'à réception d'une demande de paiement, l'organisme public dispose d'un délai de 30 jours pour en effectuer le règlement.

Aujourd'hui, compte tenu des retards de paiements de notre Collectivité, des entreprises Corses se retrouvent dans une situation extrêmement difficile. Elles ont de plus en plus de mal à payer leurs salariés et elles sont obligées de décaler leurs règlements auprès de

leurs fournisseurs ou de certains organismes avec pour incidence des pénalités importantes. Certaines sont au bord de la cessation de paiement et du dépôt de bilan.

Nous souhaitons savoir quelle est la position du Conseil Exécutif pour remédier rapidement et de façon pérenne à ces dysfonctionnements.

Pour finir, cette situation touche également les associations et les communes concernant leurs subventions et leurs dotations.

En effet il a été évoqué en conférence des Présidents la mise en place d'un règlement d'aide aux communes et aux associations, qui ne verrait le jour qu'en septembre 2018.

Sachant qu'au sein des anciens Conseils Départementaux la date du dépôt de dossier était fixée en début d'année, quel sera le traitement des demandes durant la période transitoire ?

Nous attendons votre réponse, sur ces points qui demeurent primordiaux pour l'économie de notre île.

REPONSE DE M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse
A LA QUESTION DEPOSEE PAR Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI
AU NOM DU GROUPE « ANDÀ PER DUMANE »

OBJET : Suivi des dossiers engagés par les anciennes collectivités

Madame la Conseillère,

L'eletti cercanu sempre à esse da cunsentu è circà à fà per u megliu, ch'elli sippinu ne a maggiurità o ne l'opposizione, per chì l'affari s'acconcinu è chì e ghjente chì travaglianu incu a nostra cullettività sianu pagati cum'è elli anu u dirittu d'esse pagati.

En deux mots là aussi, il y a une part de vrai dans votre question et il y aussi des éléments dont, entre le moment où vous l'avez posée et le moment où je réponds, je pense qu'ils ont évolué et que cela sera de nature à vous rassurer.

Très clairement, je ne reviens pas sur le fait que notre Collectivité a été créée le 2 janvier 2018 et que c'est une tâche extrêmement complexe aussi bien au plan interne que dans la relation à repenser entre la Collectivité de Corse et les collectivités locales, les communes et les intercommunalités, les territoires, les entreprises, les associations et tout simplement les citoyens de cette île. Dans cette tâche, les fonctionnaires et agents de la Collectivité se sont pleinement investis, quel que soit leur niveau de responsabilité. Je sais que vous en avez conscience mais je tiens à leur témoigner aujourd'hui encore ma reconnaissance pour cet engagement et leur conscience professionnelle.

Grace au travail qui a été mené, grâce à un dialogue social soutenu, nous avons d'ores et déjà mené à bien des évolutions importantes et indispensables, je pense notamment à la réorganisation à travers l'adoption d'un organigramme de transition.

Nous l'avons fait en trois mois là où d'autres collectivités qui ont fusionné ont mis jusqu'à 24 mois pour le faire. Parmi les chantiers extrêmement délicats figurent des problèmes aigus et inédits au plan juridique, technique, budgétaire et informatique parmi lesquels ce qui relève de la transition de l'action publique, notamment en matière de paiement de rémunération des agents comme de prestations aux tiers, donc aux entreprises.

Je voudrais dire avec solennité, sans triomphalisme, mais quand même avec le sentiment du devoir accompli, que, en quasi-totalité, ce challenge, qui était quand même extrêmement difficile à relever, a été relevé et il n'y a pas eu de difficulté ou de bug majeur. Par exemple, il y avait de grosses craintes pour la paye des agents et des fonctionnaires. Nous avons eu des problèmes techniques et informatiques jusqu'au dernier moment, cela a été assuré y compris grâce à un travail de jour et de nuit.

En ce qui concerne les entreprises, faites-moi le crédit de croire que ce point est pour nous un point de vigilance absolue parce que, premièrement, nous connaissons les difficultés potentielles, deuxièmement, nous savons les difficultés économiques et sociales et notamment pour les entreprises qui travaillent avec la Collectivité de Corse et nous savons aussi la place déterminante qu'a la commande publique dans leur équilibre financier qui est souvent précaire.

Ce que je voudrais vous dire très clairement, fin novembre 2017 les paiements ont été interrompus par les trois collectivités appelées à fusionner, nous avons été installés le 2 janvier 2018, nous avons voté les nouvelles autorisations de programmes le 16 janvier 2018 et, à partir de là, nous avons mis en paiement tout ce qui était en attente. Aujourd'hui nous sommes le 28 mars et toutes les demandes en cours ont été traitées.

Toutes ont fait l'objet d'une instruction, sur 40,7 millions d'euros de factures des trois collectivités confondues, 29,4 ont d'ores et déjà fait l'objet de paiements, il reste 11,4 millions qui vont être réglés dans les jours à venir.

S'il y a des entreprises pour lesquelles il est avéré qu'un léger retard de paiement de la Collectivité de Corse a généré des difficultés, nous serons aux côtés de ces entreprises pour dire notamment aux services de l'Etat et par exemple à l'URSSAF, qu'il ne peut pas être question de les pénaliser. Nous avons déjà engagé ce travail notamment avec les acteurs et les deux fédérations du BTP. Nous sommes en contact avec la préfecture et les services de l'Etat pour qu'il n'y ait aucune mesure de nature à pénaliser les entreprises.

Nous avons atteint le niveau de paiement qui était le niveau de paiement additionné des trois collectivités. Je vous indique également que nous avons prévu une réunion de travail avec les deux fédérations du BTP pour leur exposer directement ces points et surtout, comme elles le souhaitent, pour faire un point avec elles sur la prévisibilité de la commande publique.

Je précise également qu'il n'y a pas dans mes propos une volonté de dire que c'est la responsabilité des Conseils Départementaux et je vous en donne acte ici publiquement.

En ce qui concerne les acteurs du BTP, je voudrais leur dire aussi que, parce que nous savons qu'aujourd'hui la Collectivité de Corse concentre l'essentiel de la commande publique, nous avons tenu à installer la Commission d'appels d'offres (CAO) dans les délais les plus brefs, le 2 février 2018, avec un nouveau règlement que nous avons voté, qui concilie à la fois, transparence, sécurité d'un côté et efficacité de l'autre.

Nous avons eu 7 réunions d'ouverture des plis depuis le 7 février pour un total de 25,5 millions d'euros d'attribution à venir. Deux autres CAO sont prévus fin mars et mi-avril. La CAO s'est réunie sous ma présidence, le 3 mars dernier, et a examiné 10 dossiers et notamment le lancement de la négociation de l'aéroport de Figari pour 17 millions d'euros et l'examen de travaux importants relatifs à l'aéroport de Calvi. Enfin la CAO se réunira au minimum deux fois par mois pour garantir la fluidité de la commande publique.

Je vous assure, Mme la Conseillère, et j'assure à tous nos collègues qui m'écoutent et j'assure les corses et notamment les chefs d'entreprises qui sont attentifs à votre question et à la réponse que je vais y apporter, de notre détermination commune qui est totale, de notre engagement, des politiques et de l'administration, qui est total, pour veiller à ce que véritablement dans la gestion de cette affaire, qui est stratégique, nous soyons aux côtés des entreprises, aux côtés des associations et aux côtés des Corses tout simplement.

Je vous remercie.